ADC

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE
DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

NOTE DE SERVICE N° 99 [illegible]/MPMBPE/DGD du 22 AVR 2016
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Changement de raison sociale.

Réf. : Courrier BRASSIVOIRE n° DT/MNO/KCV/AAE/KCV/004-2016 du 28/07/2015.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément à la correspondance visée en référence, la **Société Brassicole de Côte d'Ivoire (SOBRACI),** détentrice du compte contribuable n° 1503101S, a changé de dénomination pour s'appeler désormais **BRASSIVOIRE.**

En conséquence, les obligations et avantages de SOBRACI, vis-à-vis de l'Administration des Douanes, sont transférés d'office à BRASSIVOIRE.

J'invite tous les services à mettre à jour leurs registres respectifs pour tenir compte de ce changement.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général

ISSA COULIBALY
Contrôleur Général des Douanes
Officier de l'Ordre National